

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention d'entente et de fonctionnement du Relais Petite Enfance entre la commune de Louvigné-du-Désert et les communes partenaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, jointe en annexe à la présente délibération, ainsi que tout document y afférent ;
- de prendre acte de la contribution financière de la commune de Louvigné-du-Désert, fixée pour 2025 à 5 523,81 €, selon la clé de répartition adoptée (au prorata de la population).

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 10 juillet 2025

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.